



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 22 mai 2023
N°2023_12320_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête « Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire » (SIVIS)

Service producteur : Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

Opportunité : avis favorable émis le 29 septembre 2022 par la Commission « Services publics et services aux publics »

Réunion du Comité du label du 13 décembre 2022 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	Années scolaires 2023-2024 à 2027-2028
Publication JO	Oui
Périodicité	Mensuelle

Descriptif de l'opération

L'enquête SIVIS a été mise en place en 2007. Elle répond à la demande du Secrétariat général du ministère de l'Éducation nationale et de la Direction générale de l'enseignement scolaire qui souhaitent disposer d'éléments sur la violence en milieu scolaire. Elle répond également à une demande de la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme, de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, et du Comité interministériel de prévention de la délinquance.

L'enquête permet de recueillir des informations sur les faits de violence en milieu scolaire au travers d'un questionnaire. Ce questionnaire est destiné à évaluer les caractéristiques de cette violence, en termes d'actes, de types d'auteurs et victimes (distinction entre élèves-enseignants-autres personnels, sexe et âge), de lieux, de suites données aux incidents. Il décrit également les incidents en termes de motivation (raciste, xénophobe, antisémite, homophobe, sexiste) et permet de détecter les situations de harcèlement, d'intrusion dans l'établissement ou d'atteinte à la laïcité. Le questionnaire permet également de déclarer le cas échéant l'absence d'incident à l'échelle d'un établissement scolaire ou

d'une école. Le caractère récurrent de l'enquête permet de mesurer l'évolution des phénomènes de violence.

L'enquête est un outil de connaissance et d'observations d'intérêt public qui fournit une vision complémentaire aux enquêtes de climat scolaire et de victimation menées par ailleurs par la Depp, auprès des élèves de CM1-CM2, des collégiens, des lycéens et des personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les écoles ou en établissements scolaires.

Le champ de l'enquête couvre les écoles et les établissements du second degré public et privé sous contrat (intégration du premier degré privé à compter de la rentrée scolaire 2019-2020), soit environ 48 600 écoles maternelles et élémentaires et 10 600 établissements du second degré (intégration du premier degré privé à compter de la rentrée scolaire 2019-2020).

L'enquête Web permet la saisie du questionnaire « incidents », que le chef d'établissement, l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) ou le directeur d'école privé renseigne en continu entre septembre et juin, lors de la survenue d'un fait de violence grave.

Le temps de réponse est évalué à 3 minutes par incident ; le nombre mensuel d'incidents par mois dépassant rarement 5 pour un établissement.

Ce dispositif a été mis en place en concertation avec le Secrétariat général, la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et les organisations représentatives des chefs d'établissement. Il fait l'objet d'un suivi dans le cadre d'un comité de pilotage des enquêtes sur la violence en milieu scolaire où sont représentés : la Depp, la DGESCO, la direction des affaires financières (responsable de l'enseignement privé), des représentants des académies, le SNPDEN (Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale), la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves), la PEEP (la fédération des parents d'élèves de l'Enseignement public), le CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires), l'ONDRP (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales), des chercheurs.

La Depp publie chaque année au dernier trimestre de l'année civile N les résultats de l'année scolaire N-1/N.

~~~

***Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :***

#### **Remarques générales**

- Le Comité prend acte de la suppression du volet « climat scolaire » de l'enquête Sivis dès la rentrée 2023. Il note que les différents documents de contact seront adaptés en conséquence.
- Le Comité regrette vivement l'absence de concertation autour de l'enquête depuis 2018. Il demande au service de la réactiver en prenant soin d'associer des représentants des familles (Unaf et/ou fédération(s) de parents d'élèves), des chercheurs, et notamment ceux qui utilisent régulièrement les données, ainsi que des différentes parties prenantes dont notamment des inspecteurs de l'Éducation nationale.
- Le Comité demande au service d'intégrer dans les métadonnées de l'enquête une documentation visant à identifier ses spécificités, en termes de champ et de nomenclatures notamment, par rapport aux enquêtes de victimation ou de climat scolaire, ainsi que les synergies possibles avec ces dernières.

- Le Comité a identifié dans le dispositif actuel quelques points dont l'opportunité de la reconduction à l'identique pourrait alimenter les discussions des comités de pilotage ou de concertation. Lors du prochain examen de l'enquête, le Comité sera attentif en particulier à :
  - la charge sur les enquêtés, en lien avec le schéma de rotation de l'échantillon ;
  - la question du maintien d'un échantillonnage au niveau de la circonscription, en lien avec des calculs de précision actuellement absents et les objectifs de l'enquête de suivi de l'indicateur Lolf du nombre d'incidents graves pour 1 000 élèves ;
  - la refonte de l'application de collecte ;
  - une description plus riche des faits observés complétée par des éléments de contexte.

## **Méthodologie**

- Dans l'attente des conclusions d'un groupe de travail, annoncé par le service, sur la coordination de l'échantillonnage des enquêtes statistiques auprès des différents acteurs de l'Éducation nationale, le Comité demande au service de ne plus mentionner dans les métadonnées de ses enquêtes l'équilibrage de ses plans de sondage.
- Le Comité invite le service à documenter les déterminants de la non-réponse, en tirant profit des conclusions, et du protocole le cas échéant, de la post-collecte de l'enquête « climat scolaire et victimation dans les lycées » visant à mieux apprécier ce phénomène.

## **Protocole, questionnaire**

- Le Comité prend acte des améliorations de protocole qui seront mises en place dès la rentrée 2023, dont :
  - une adaptation de la documentation aux différents utilisateurs ;
  - une meilleure communication sur les modalités de saisie de l'absence d'incidents ;
  - un nouveau mémento, à destination des chefs d'établissements, inspiré de celui pour les inspecteurs de l'Éducation nationale et étayé de quelques exemples de ce qui doit être considéré comme un incident à signaler.
- Le Comité invite le service à inclure une question mesurant l'impact de la gestion d'un incident sur le répondant, ce qui, au-delà du pouvoir descriptif de l'information, est aussi de nature à accroître la participation par une implication plus grande de l'enquêté.
- Le Comité note que les questionnaires semblent comprendre des champs libres (option « si autre, précisez », ou « le commentaire trimestriel du chef d'établissement », p. 140 du dossier). À cet égard, il rappelle que le responsable de traitement doit prendre les mesures nécessaires afin de s'assurer qu'aucune donnée sensible ne soit collectée par ces champs libres et, le cas échéant, qu'elle soit détruite le plus immédiatement possible.

## **Diffusion**

- Le Comité note que les données continueront à être mises à disposition à Quetelet-Progedo.

## **Environnement juridique**

- Le Comité prend acte de la réduction de la durée de conservation de 30 ans à 10 ans.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité pour l'enquête « Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire » (SIVIS) et, par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique avec proposition d'octroi de l'obligation.**

**Cet avis est valide pour les années scolaires 2023-2024 à 2027-2028.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Dominique BONNANS